

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim  
Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 21 Mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

**Étaient présents :** Mesdames, Christiane CUNY, Odile FUCHS, Monique GRISNAUX, Olivia GUILLOTIN, Martine HEROS-JORDAN, Pascale JACQUOT, Martine KWIATKOWSKI, Murielle LANGNER, Alice MOREL, Virginie PACLET,

Messieurs Jean Louis BATT, Laurent BERTRAND, Jean Marc CHIPON, Marc DELLENBACH, Gérard DESAGA, Alain FERRY, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, François HEIM, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Alain JEROME, Ervain LOUX, Romain MANGENET, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, Thierry SIEFFER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

**Avait donné procuration :** Mesdames Pascale MATHIOT, Sabine KAEUFLING. Messieurs Patrick APPIANI, Denis BETSCH, Nicolas BONEL, Marc GIROLD, Alain GRISE, Guy HAZEMANN.

**Excusés :** Mesdames Sabine BIERRY, Viviane BOLLORI, Sylvie KROUCH, Christiane OURY.

**Suppléants présents :** Mesdames Claudine BOHY, Francine MICHEL. Messieurs Jean COURRIER, Olivier DOMINIQUE, Raymond GRANDGEORGE, Serge GRISLIN, Etienne HALTER, Yves MATTERN, Pierre MOYON, François SCHEPPLER.

**Suppléants excusés :** Madame Elisabeth GEWINNER. Messieurs Jean Paul HUMBERT, Yves JAUDON.

**Assistaient à la réunion :** Madame Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI, Tom SPACH.

**Le lundi 21 Mars 2022**

**À 19 heures**

**À la Salle Polyvalente à La Broque**

**Ordre du Jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2022,
2. Décisions du bureau du 07 mars 2022,
3. Communications,
4. Ferme de la Perheux:
  - a. APD,
  - b. Avenant maîtrise d'œuvre,
5. La Perheux, un site naturel d'exception Vallée de la Bruche : consultation de bureaux d'études,
6. Plan de mobilité de la vallée de la Bruche « une destination sans voiture » : choix du bureau d'études,
7. Fonds de solidarité : communes de Neuwiller La Roche, Saulxures et Schirmeck,

8. Passage de ligne électrique souterraine 400 volts sur des parcelles intercommunales : adoption de la convention de servitude de passage,
9. Demande de subvention Moto club de la Vallée de la Bruche,
10. La champduf : demande de subvention
11. Amicale de tir saint Hubert de Wisches : sportifs de haut niveau
12. Amicale de l'EMIHB : 23<sup>ème</sup> Edition Stage de piano, guitare, guitare basse et batterie,
13. Indigo Moonshine : demande de subvention « Jazz en Bruche »
14. Divers,

-----  
Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux délégués présents et à nos invités.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2022,**

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 21 février 2022, est approuvé, à l'unanimité.

**2. DECISIONS DU BUREAU DU 07 MARS 2022,**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : VALORISATION DU PATRIMOINE**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **3 084 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **3 502,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : ADAPTATION**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **732,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **4 000 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **10 721,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

### **ENTRETIEN DES BATIMENTS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à :

- L'entreprise Wechaidler, des travaux de menuiserie (réparations volets) au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à **280,00 € HT**.
- L'entreprise Wechaidler, des travaux de menuiserie (placard coupe-feu) au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à **1 875,00 € HT**.
- L'entreprise Woelffel, des travaux d'électricité au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à **3 291.68 € HT**.
- L'entreprise Wechaidler, des travaux de création d'une porte palière à la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à **2 630,00 € HT**.

### **FERME DE LA PERHEUX : AVENANT 1 MAITRISE D'ŒUVRE : MISSION COMPLEMENTAIRE APS 2 ET 3 :**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de passer une mission complémentaire liée à la définition de ce programme avec Madame Dorkas ROUSSEL, architecte, 33 rue principale, 67 190 Heiligenberg . Le montant de cette mission est évalué à 8 000.00 € HT.

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant qui résulte des conséquences sur le marché de maîtrise d'œuvre de modifications de programme décidées par la maîtrise d'ouvrage durant l'étude en phase APS . A la demande du Maitre d'Ouvrage, il a été réalisé un APS 2 présenté en date du 23 juillet 2020 et un APS 3 présenté en date du 10/11/2021.

Les sommes nécessaires à la réalisation de cette mission seront prélevées sur le programme " Ferme de la Perheux ".

**FERME DE LA PERHEUX : DIAGNOSTIC AMIANTE**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020 relative au programme de travaux de la Ferme de la Perheux,

VU les résultats de la consultation de Bureaux de contrôle,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- La société **Alizé**, le diagnostic amiante pour un montant évalué à la somme de **1 950.00 € HT**.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission sera prélevée sur le programme " Ferme de la Perheux ".

**PRINTEMPS DE LA FORET : DIVERSES PRESTATIONS**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 décembre 2021,

VU les résultats de la consultation d'entreprises,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir :

- La société NOIZY pour une mission d'attaché de presse pour un montant évalué à **2 500,00 € HT**,
- La société POINT CARRE pour la fourniture de bâches, affiches et programmes en gare pour un montant évalué à **2 719.25 € HT**,

**3. COMMUNICATIONS.****EXCUSES, REMERCIEMENTS ET FELICITATIONS**

Monsieur le Président liste les délégués excusés, ceux qui ont donné procuration et excuse monsieur Frédéric BIERRY.

Monsieur le Président félicite monsieur Yves Mattern, qui a été élu président du syndicat des récoltants familiaux de fruits, producteurs d'eaux de vie naturelle de la Haute Vallée de la Bruche en remplacement d'Alain Burghard.

**PLUI**

Monsieur le Président remercie monsieur Marc Scheer pour avoir conduit la réunion de la conférence des Maires du 15 mars 2022. L'équipe de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est à disposition des différentes communes membres pour tout renseignement. La proposition de prise de compétence au niveau intercommunal sera présentée en conseil de communauté de juin ou juillet 2022.

## UKRAINE

Monsieur le Président fait un point de situation après la réunion organisée ce jour par madame la Préfète.

## BENAVILLE PROGRAMME DE DESAMIANTAGE CURAGE :

La Région Grand Est a accordé à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche une subvention d'un montant de 150 K€.

Le curage du bâtiment est en cours, le désamiantage suivra. Par contre, l'entreprise CARDEM a déjà été victime de vandalisme et de vol

## CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE

Monsieur le Président donne lecture au conseil de communauté du courrier de remerciement de madame le Proviseur.

Deux équipes du collège Haute Bruche ont été qualifiées aux championnats de France UNSS de ski de fond, qui se sont déroulés à Prémanon du 16 au 18 mars : Une équipe en catégorie "établissement" ( 4 jeunes du collège ) et une en catégorie "sport partagé" ( 2 jeunes du collège et 2 jeunes en situation de handicap de la section ULIS du collège)

L'équipe pédagogique remercie la Communauté de Communes de son soutien qui leur a permis de monter au champ du feu pour faire skier l'ensemble de nos jeunes de la section ainsi que les jeunes de l'ULIS.

## TAXE DE SEJOUR

La plateforme de déclaration en ligne de la taxe de séjour est en place depuis le premier janvier.

Il y a potentiellement 128 hébergeurs dans la Communauté de communes : en comptant les hébergeurs en direct et les 7 intermédiaires de paiement connus chez nous (soit 121 indépendants)

En février, il y a eu 117 déclarants pour la vallée de la Bruche.

Ce nombre de loueur représente : 145 hébergements identifiés.

Il y a un très bon taux de déclarant car un accompagnement efficace a été mis en place.

On estime à une trentaine les hébergements trouvés lors du travail de veille qui ne sont pas déclarés en mairie

Dans un souci d'équité, la CC se rapprochera régulièrement des mairies pour tenter de les identifier et leur demander de se mettre en conformité et le cas échéant les accompagner dans leurs démarches

L'outil-logiciel « nouveaux territoires » permet en outre d'automatiser la saisie des nouveaux loueurs déclarants par les mairies.

La plateforme pour le faire s'appelle : déclaloc Elle permettra à toutes les communes d'établir le document cerfa et de transmettre toutes les données directement dans la base de données.

Un lien vers cette plateforme pourra également être mis directement sur les sites internet des communes

Une information des personnels communaux sera faite très prochainement.

## ETAT 1259

Comme toutes les communes, la Communauté de communes a reçu l'état prévisionnel de la fiscalité et des compensations. Il en ressort que par rapport à la prévision, il manque 13 000,00 €

### 4. FERME DE LA PERHEUX :

#### a) AVANT PROJET DEFINITIF

Monsieur le Président présente à Mesdames et Messieurs les délégués l'état d'avancement de réalisation du programme de travaux de la Ferme de la Perheux à Wildersbach, et rappelle les différentes étapes du projet :

<b>15 07 2019 :</b>	Décision Communautaire de passer un Bail à ferme avec la famille BOTTER Décision communautaire de conduire un programme de travaux
<b>01 11 2019 :</b>	Début du Bail à Ferme
<b>06 12 2021</b>	Décision du bureau de la Communauté de communes de présenter un programme de travaux au plan Avenir Montagne.
<b>21 02 2022 :</b>	Adoption du Budget Primitif 2022 dans lequel figure le programme de travaux

Le programme de travaux a été étudié en lien étroit avec le preneur, à savoir la famille Botter.

Au stade de l'Avant-Projet Définitif la transcription chiffrée qui peut être faite du programme de travaux de la Ferme de la perheux est la suivante :

Principaux postes de dépenses	Montants (en €) ( HT)	Précisions à apporter
<b>Travaux</b>		
1 AMENAGEMENTS EXTERIEURS	54 821,00 €	
2 TRANSFORMATION / GROS-OEUVRE	203 946,00 €	
3 CHARPENTE BOIS	136 096,00 €	
4 COUVERTURE TUILES / ÉTANCHÉITÉ	66 163,00 €	
5 MENUISERIE EXTÉRIEURE BOIS	48 069,00 €	
6 ECHAFAUDAGES	8 006,00 €	
7 SERRURERIE	23 270,00 €	
8 PLÂTRERIE / FAUX-PLAFONDS / ISOLATION	133 773,00 €	
9 MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS	59 525,00 €	
10 CARRELAGE	43 959,00 €	
11 SOLS SOUPLES	13 762,00 €	
12 PEINTURE	46 290,00 €	
13 CHAUFFAGE / VENTILATION	140 000,00 €	
14 SANITAIRE / ASSAINISSEMENT	46 050,00 €	
15 ÉLECTRICITÉ 2	74 000,00 €	
TOTAL LOT 1-15	<b>1 097 730,00 €</b>	
<b>Equipement (non soumis à MO)</b>		
16 STATION EPURATION - ASSAINISSEMENT	<b>40 000,00 €</b>	
<b>Etudes préalables à l'investissement</b>		
(à préciser) - ...		
<b>Autres</b>		
Maîtrise d'œuvre (MO) + CT+ CSPS + Assurance	<b>274 433,00 €</b>	
<b>Total des dépenses prévisionnelles</b>	<b>1 412 163,00 €</b>	

En termes de ressources, le financement prévisionnel proposé est le suivant :

Origine du financement	Montant (en €)	% du total du projet
<b>ETAT</b>		
FNADT massif – Plan Avenir Montagne	500 000,00 €	35,41%
<b>COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>		
Région (programme Climaxion)	75 000,00 €	5,31%
Région ( Massif des Vosges- Economie-Agriculture)	330 000,00 €	23,37%
Département : convention CD67 2020	146 666,00 €	10,39%
Collectivité européenne d'Alsace - dévt local- agriculture	65 000,00 €	4,60%
<b>Total financement public :</b>	<b>1 116 666,00 €</b>	<b>79,07%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)</b>		
CCVB	295 497,00 €	20,93%

Pour une parfaite connaissance du programme et de ses incidences sur le budget communautaire, il faut rappeler qu'il n'y aura pas de loyer perçu pendant la durée des travaux et que la perte d'exploitation est estimée à 30 600.00 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par quarante-trois (43) voix pour et deux (2) abstentions,

**ADOPTE** l'avant-projet détaillé et le programme de travaux présentés,

**DECIDE** que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

**AUTORISE** Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel établi comme indiqué ci-dessus, sur la base d'un coût total de **1 412 163,00 € HT**

**SOLLICITE** les aides de l'Etat, du Plan Avenir Montagne, de la CeA et de la Région Grand Est pour le programme de restructuration et de développement de la Ferme de la Perheux. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

**b) AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE.**

**VU** la délibération du Bureau en date du 02 septembre 2019 relative au marché de maîtrise d'œuvre,

**VU** l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et plus particulièrement l'article 4.1. relatif aux modalités de fixation du forfait de rémunération et au forfait définitif de rémunération,



VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2022 approuvant l'Avant Projet Définitif du programme d'aménagement de la Ferme de la Perheux à Wildersbach,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 02 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à Madame Dorkas ROUSSEL, architecte, 33 rue principale, 67 190 Heiligenberg.

Le forfait provisoire de rémunération était fixé à 81 362.50 € HT, mission complète + OPC sur la base de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 650 900,00 € HT.

Il se décomposait comme suit :

- Le taux de rémunération était de 12.50 % ;

Le taux de rémunération est arrêté à 12.50 % sur un coût de programme au stade avant-projet détaillé de 1 097 000,00 € HT. Cet avenant permet de fixer le coût prévisionnel de l'ouvrage après Avant-Projet Définitif, il fixe le forfait définitif de rémunération, soit 12.50 % ;

L'avenant se monte à la somme de **55 762.50 € HT**.

Le montant Total de rémunération est donc de **145 125.00 € HT**.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme "Ferme de la Perheux".

#### **5) LA PERHEUX, UN SITE NATUREL D'EXCEPTION VALLEE DE LA BRUCHE : CONSULTATION DE BUREAUX D'ETUDES,**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté le projet d'étude globale de programmation d'aménagement sur le site de la Perheux. Ce dossier est profondément lié au projet de restructuration de la Ferme-relais de la Perheux.

Situé sur la commune de Waldersbach, le col de la Perheux est un carrefour qui relie les bans communaux de Waldersbach, Wildersbach, Solbach et Belmont. La Perheux s'inscrit dans la stratégie touristique de la Vallée de la Bruche comme un lieu dédié à la randonnée, la contemplation et la nature. L'étude à réaliser, en plein accord avec les communes territorialement concernées ou limitrophes, doit permettre de conduire un programme global de protection, renaturation et de mise en valeur touristique du site adapté aux enjeux de transitions écologiques.

Dans l'attente de l'avis des communes concernées,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération, en lien avec les communes,

**AUTORISE** Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette étude et notamment les marchés publics à intervenir,

**SOLLICITE** les aides prévues pour ce type d'études, notamment au titre du Plan Avenir Montagne. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

Les sommes nécessaires à la réalisation de cette étude seront prélevées sur les disponibilités budgétaires.

**6) PLAN DE MOBILITE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE « UNE DESTINATION SANS VOITURE » : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES,**

**VU** l'arrêté Préfectoral en date du 29 juin 2021 portant transfert de la « compétence organisation de la mobilité » à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche,

**VU** la délibération du Conseil de communauté en date du 20 septembre 2021 relative à l'étude Mobilité,

**VU** les résultats de la consultation de bureaux d'études spécialisés,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer le marché suivant :

- Etude de programmation Plan de mobilité de la vallée de la Bruche « Une destination sans voiture – attribuée à l'entreprise IMMERGIS à Grabels pour un montant HT de **48 700,00 €**,

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites sur l'opération « MOBILITE ».

**7) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNES DE NEUVILLER LA ROCHE, SAULXURES ET SCHIRMECK,**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2020 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

**VU** les demandes des communes de Neuviller la Roche, Saulxures et Schirmeck,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2022 :

- **NEUVILLER LA ROCHE : Redynamisation du centre-bourg. Aménagement de la Place des Fontaines. Construction d'un abri avec toiture végétalisée** Par délibération en date du 22 septembre 2021, Monsieur le Maire sollicite une aide de **35 400.00 €** sur un montant total de 118 000.00 € HT. Le montant des subventions est évalué à 47 200.00 €, la commune de Neuviller la Roche apporte les **35 400.00 €** restants.
- **SAULXURES : Agrandissement du cimetière** Par délibération en date du 24 février 2022, Monsieur le Maire sollicite une aide de **25 000.00 €** sur un montant total de 129 220.00 € HT. Le montant des subventions est évalué à 51 500.00 €, la commune de Saulxures apporte les **52 720.00 €** restants.

- **SCHIRMECK : Restructuration de l'école primaire, création d'une salle de restauration, rénovation et extension des sanitaires et remplacement des menuiseries extérieures.** Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2022, Monsieur le Maire sollicite une aide de **50 000.00 €** sur un montant total de 663 046.71 € HT. Le montant des subventions est évalué à 344 376.48 €, la commune de Schirmeck apporte les **268 670.23 €** restants.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 2041411 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2022.

### **8) PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE 400 VOLTS SUR DES PARCELLES INTERCOMMUNALES : ADOPTION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE,**

Le Conseil de Communauté,

**VU** la demande présentée par la société ENEDIS, avec siège à PARIS LA DEFENSE, 34 place des Corolles, par laquelle elle sollicite l'autorisation d'implanter des fourreaux permettant le passage d'une ligne électrique souterraine sur deux parcelles, relevant du domaine privé intercommunal et cadastrées :

**Commune de Saulxures lieu-dit « Bénaville » - Section 8,**

- N°0042, d'une contenance de 61.88 ares,
- N°0043, d'une contenance de 11.97 ares,

**CONSIDERANT** que cette demande est formulée dans le cadre d'une alimentation d'un nouveau branchement ;

**VU** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et l'opérateur ENEDIS ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** la société ENEDIS à mettre en place des fourreaux permettant le passage de cette ligne électrique sur les parcelles intercommunales aux références cadastrales susvisées ;

**AUTORISE** la constitution d'une servitude de passage pour la durée des ouvrages, moyennant le versement d'une redevance unique, globale et forfaitaire de 20 € à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ;

**APPROUVE** les termes de la convention de servitude sur le domaine privé intercommunal au profit de ENEDIS que le Président est autorisé à signer.

### **9) DEMANDE DE SUBVENTION MOTO CLUB DE LA VALLEE DE LA BRUCHE,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Monsieur le Président du Moto-Club de la Vallée de la Bruche.

Le Moto-Club de la Vallée de la Bruche organise, le 22 mai 2022, le Championnat de France de Quads cross sur son terrain à Bourg-Bruche.

Les autres manifestations prévues ces deux journées sur le site sont :

- Le championnat Grand Est de side car,
- Les championnats d'Alsace-Lorraine 125 cc 2 temps.

Le coût global de cette manifestation est évalué à **55 000,00 €** et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de **3 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à cette association la somme de **2 500,00 €**.

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 65748 « Divers » du Budget Primitif 2022.

#### **10) LA CHAMPDUF : DEMANDE DE SUBVENTION.**

Monsieur le Président présente au conseil de communauté, la demande de subvention de l'association VÉSPA (Vélo et Sports de Plein Air) dont le siège est à la Tour du Champ du Feu à Bellefosse.

Cette association sollicite le soutien de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour l'organisation de « La ChampduF » les 2 et 3 juillet 2022.

Cette manifestation sportive se déroule au Champ du Feu et propose des randonnées VTT, des trails, des courses VTT et un Critérium National VTT de Cross-Country Marathon.

Le budget de la manifestation s'élève à 144 500.00 € (dont 71 650.00 € de dépenses réelles et 72 850.00 € d'emploi des contributions volontaires en nature). La subvention sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'élève à 2 500.00 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par quarante-deux (42) voix pour et trois (3) abstentions,

**DECIDE** de verser à cette association la somme de **1 500,00 €**. La Communauté de communes et la CeA mettent aussi à disposition, à titre gracieux, le chalet du Champ du Feu.

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 65748 « Divers » du Budget Primitif 2022.

**11) AMICALE DE TIR SAINT HUBERT DE WISCHES : SPORTIFS DE HAUT NIVEAU,**

L'association Amicale de tir Saint Hubert de Wisches a qualifié plusieurs équipes pour les championnats de France qui se sont déroulés à Besançon du 15 au 18 février 2022 et pour les championnats UNSS qui se dérouleront à Châteauroux du 29/03/2022 au 01/04/2022. Les frais de déplacement s'élèvent à 2 270.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention d'un montant de **500,00 €**

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 65748 « Divers » du Budget Primitif 2022.

**12) AMICALE DE L'EMIHB : 23<sup>EME</sup> EDITION STAGE DE PIANO, GUITARE, GUITARE BASSE ET BATTERIE,**

Le 23<sup>eme</sup> stage de piano, guitare, guitare basse et batterie sera organisé à Saâles du 04 juillet 2022 au 08 juillet 2022. Ce stage est organisé par l'Amicale de l'EMIHB.

Une subvention d'un montant de **2 000,00 €** sur un budget prévisionnel de **50 117,00 €** est sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Amicale de l'EMIHB, une subvention de **1 500,00 €**.

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement est inscrite au compte 65748 au Budget Primitif 2022.

**13) INDIGO MOONSHINE : DEMANDE DE SUBVENTION « JAZZ EN BRUCHE »,**

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la demande de subvention de l'Association Indigo Moonshine, pour la sixième édition du Festival « Poutay Jazz & Blues » (Summer sessions au Club à Poutay) désormais « Jazz en Bruche » qui se tiendra du 1<sup>er</sup> juillet au 3 septembre 2022 à Poutay et dans toute la vallée.

Le budget de la manifestation s'élève à 44 500.00 € (dont 34 000.00 € de dépenses réelles et 10 500.00 € d'emploi des contributions volontaires en nature). La subvention sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'élève à 2 500.00 €.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **1 000,00 €**,

**CHARGE** le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

**DEMANDE** qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

Cette subvention est accordée sous réserve que cette association respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 65748 « Divers » du Budget primitif 2022.

#### **14) DIVERS**

/

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 25.**

Compte rendu du 21 mars 2022

M. André MEYER		Mme Virginie PACLET	
Mme Alice MOREL		M. Pierre MOYON	
/		M Marc DELLENBACH	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		/	
Mme Christiane CUNY		/	
M. Philippe PFISTER		M Emile FLUCK	
M Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M Jean Louis BATT		/	
Mme Martine KWIATKOWSKI		/	
Mme Martine HEROS JORDAN		M. André WOOCK	
Mme Murielle LANGNER		M. André WOLFF	
M Jean Marc CHIPON		Mme Odile FUCHS	
M Thierry SIEFFER		M. Marc SCHEER	
/		M François HEIM	
/		Mme Pascale JACQUOT	
M Romain MANGENET		M. Gilbert IBARS	
M Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		M Alain JEROME	
/		M Ervain LOUX	
/		Mme Olivia GUILLOTIN	
M. Pascal ZIMBER		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		M Alain FERRY	
/		M Alain HUBER	
/			